

Blagnac, questions d'histoire **55**

Revue Semestrielle d'histoire locale - mai 2018



Abjurations à Blagnac
sous Louis XIV

p.1



Le Blagnac
de 1918 et de 1968

p.10



Le charron Jean Rocolle rue Sarrazinières vers 1918 (page 10 - Le Blagnac de 1918)

Mon Mai 68 : *p.22*
les souvenirs d'un ingénieur
gréviste de Sud-Aviation

Crash *p.29*
d'un Mirage IV
aux Quinze-Sols

Toulouse-Blagnac *p.33*
l'aéroport de tous
les records

Aeroscopia : *p.42*
le premier musée
de notre ville

Abjurations à Blagnac

sous Louis XIV

par Suzanne Béret

Durant l'année 2017, les Protestants ont commémoré les 500 ans de la naissance de leur religion. À première vue, rien à voir avec Blagnac et pourtant, le curé recteur, Dominique Delort, accueille, de 1673 à 1676, des personnes qui renoncent à la foi protestante pour entrer dans la communauté catholique. Le nombre de ces abjurations que le prêtre a inscrites dans le registre des baptêmes infime par rapport à Toulouse, mais, fait notable pour un petit village, le plus important de la région très proche de cette ville.

ABJURATION À BLAGNAC

8 décembre 1673

« Le Sieur Samuel de Villeneuve 48 ans natif de la paroisse Cozes, diocèse de Xaintes présentement avec Messire Charles Dumont Seigneur et Baron de Blagnac diocèse de Toulouse a fait abjuration de l'hérésie de Calvin et de tout autre qu'il pourrait avoir cydevant professé, et il a été absous dicelle suivant la commission a nous Recteur concédée par le vicaire général de Monseigneur l'Eminentissime Cardinal Pierre de Bonzi archevêque de Tolose dattée du 14 décembre mil six cent septante quatre a esté reçu, reconcillié dans la communion de l'église catholique apostolique et Romaine a promis juré garder et observer vivre et mourir en icelle, a fait profession de foy le tout suivant les cérémonies du Rituel Romain. En présence de M^e Jean Dubois prêtre docteur en sainte théologie, Me Joseph Rivière prêtre, Pierre Pech et de Charles Cazeneuve clerc tonsuré dans l'église St Pierre de Blagnac ce 8 décembre devant la solennité de la Messe de l'Immaculé Conception ; En foy de quoi avons paraffé au registre» Delors

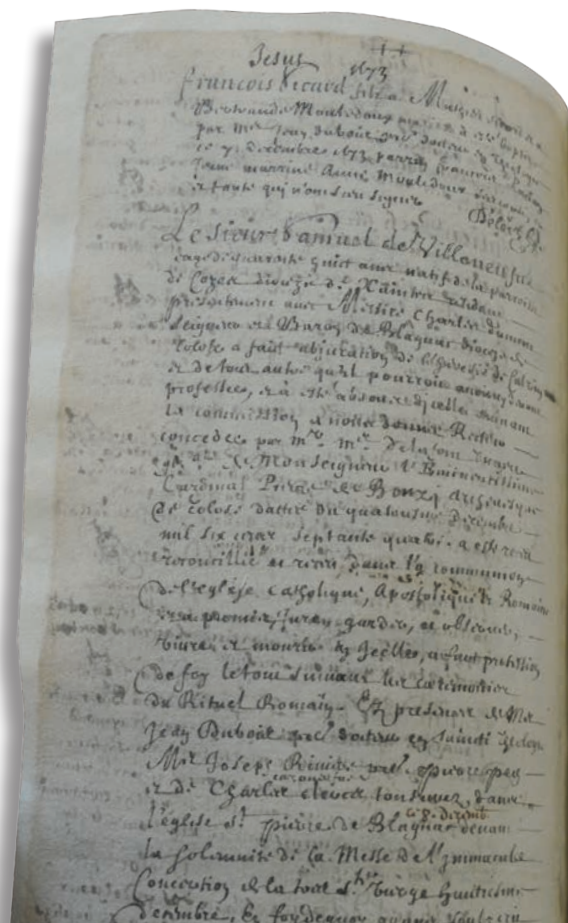
Des baptêmes entourent cet acte d'abjuration. L'enfant baptisé et le personnage qui abjure entrent tous deux dans la communauté catholique.

Samuel de Villeneuve, venu du diocèse de Saintes (aujourd'hui en Charente-Maritime) séjourne chez le baron Charles Dumont et son épouse, la baronne Marguerite de Voisins au château (monastère actuel) avant de renoncer à sa religion.

LE CONTEXTE

En 1673, Louis XIV règne sur le royaume de France et désire l'unité religieuse pour que tous ses « sujets » aient la même religion que lui : le catholicisme. Il a tendance à « désapprouver » son grand-père, Henri IV, qui, le 13 avril 1598, a promulgué l'Édit de Nantes pour apaiser les tensions entre catholiques et protestants.

Notre région et particulièrement Toulouse connaît bien ces rivalités. Déjà, pendant le carême en 1561, les huguenots perturbent les offices, parcourent les rues en entonnant les psaumes de Marot (Clément Marot, 1496-1544, humaniste, favorable à la Réforme et ami de Calvin, met en vers des psaumes de la Bible, chantés dans toute la France et qui deviendront le psautier



huguenot). Malgré les mesures prises par les autorités pour maintenir l'ordre public, « *l'inquiétude grandit chez les catholiques* » qui craignent que Toulouse « *passse à la Réforme* » comme Montauban, Castres, Gaillac, Lavaur, Revel, Pamiers et L'Isle-Jourdain.

En 1562, les incidents se multiplient plus violemment que l'année précédente. Après le massacre des réformés à Wassy par François duc de Guise, le 1^{er} mars, Toulouse bascule dans la guerre civile. À partir du 11 mai et durant une semaine particulièrement sanglante, s'affrontent la minorité protestante qui cherche à prendre le contrôle de la ville pour, selon la rumeur, la livrer au prince de Condé, chef des protestants, et la majorité catholique qui tente de résister et qui finit par l'emporter grâce à d'importants renforts.

La répression est d'une rare brutalité, selon Michel Taillefer : décapitation ou



Expulsion des huguenots de Toulouse ». Esquisse de Raymond Lafage faite en 1683 à la demande des capitouls qui désirent orner les murs de l'Hôtel de Ville avec des éléments marquants de l'histoire municipale - Musée Paul Dupuy.

pendaison des chefs huguenots qui n'ont pas pu s'enfuir, emprisonnement ou bannissement de plusieurs centaines de particuliers protestants.

Cet épisode appelé « *Délivrance* », entre dans « *le panthéon* » de l'histoire de Toulouse, bastion du catholicisme. Jusqu'à la Révolution, il est commémoré par des processions à chaque date anniversaire. Ensuite, il tombe peu à peu dans l'oubli. Il ne figure pas dans la série de tableaux peints dans les années 1990 par Raymond Moretti au plafond des arcades de la place du Capitole aux côtés, par exemple, de la croisade albigeoise.

Le 31 août 1572, jour de la Saint-Barthélemy, a lieu le massacre des protestants à

Tableau d'un autre artiste toulousain, Antoine Rivalz : « Expulsion des huguenots de Toulouse » d'Antoine Rivalz, Toulouse Musée des Augustins, STC Mairie de Toulouse. Après la mort de R. Lafage en 1684, A. Rivalz est chargé d'achever la galerie historique et notamment ce tableau. L'œuvre finale conserve le même esprit que l'esquisse mais diffère dans sa composition. Peinte en 1727, soit 50 ans après l'esquisse initiale, elle prouve que le projet iconographique tenait à cœur l'élite toulousaine.



Paris. Perpétrée dans la nuit du 3 au 4 octobre, la Saint-Barthélemy toulousaine fait entre deux cents et trois cents morts. Après ces événements tragiques, l'épuration religieuse commencée lors de la Délivrance atteint son but : la présence huguenote à Toulouse est quasi nulle et sans encadrement religieux. Les églises protestantes organisées les plus proches se trouvent dans le Montalbanais, autour de Réalmont, Revel, et Castres, en Pays de Foix et autour de L'Isle-Jourdain, Cologne et Mauvezin. En mars 1596, les capitouls et les bourgeois prêtent serment de fidélité à Henri IV mais le parlement n'enregistre l'Édit de Nantes que le 19 janvier 1600. Les guerres de Religion se terminent enfin à Toulouse et dans les campagnes environnantes mais, ajoute Michel Taillefer « *les passions et les rancœurs sont encore loin d'être apaisées* ».

NAISSANCE DE « L'HÉRÉSIE »

Traditionnellement, le 31 octobre 1517, veille de la Toussaint, marque la naissance du protestantisme.

Ce jour-là, l'Allemand Martin Luther (1483-1566), moine augustin et docteur de l'Église, aurait affiché (certains historiens réfutent cet affichage et pensent que Luther a simplement envoyé ce document aux universités) ses 95 thèses en latin au sujet des indulgences à la porte de l'église du château de Wittenberg. Il est scandalisé par le « *trafic* » des indulgences. En effet, dès 1515, le pape Léon X promulgue une indulgence plénière à tous ceux qui verseront des aumônes pour achever la basilique Saint-Pierre à Rome. Le dominicain, Tetzl, organise alors une grande campagne de prédication organisée avec le soutien de nombreux dignitaires

de l'Église, comme Albert de Hohenzollern, archevêque de Mayence, qui, selon Jacques Blandinier, « *prélève la moitié des sommes récoltées pour son propre compte !* ». Les fidèles peuvent en achetant des indulgences obtenir le pardon de leurs fautes et également celui de leurs parents décédés qui souffrent au purgatoire. Tetzl les encourage en disant « *l'âme des défunts s'envolera du purgatoire au moment même où le denier résonnera dans le tronc* ».

Le moine Martin Luther critique « cette fausse sécurité » donnée par les indulgences et par suite le pouvoir du pape mais aussi l'égoïsme spirituel de ses contemporains, le manque de recueillement des prêtres, la vie luxueuse des dignitaires... En Allemagne, un grand débat théologique suit la publication de ses thèses, bases du protestantisme et donc de la Réforme qui se répand dans tout le pays. Comme Luther ne veut pas se rétracter, le pape le condamne comme hérétique et l'excommunie en 1518.

En France le message religieux de Luther commence à se propager dans les années 1525 en particulier parmi les membres de la noblesse. Le Français, Jean Calvin (1509-1564), juriste de formation, s'intéresse à la théologie en prenant connaissance des écrits de Luther ; Il quitte l'église de lui-même et se convertit à la Réforme. Il est alors condamné comme hérétique dans le royaume de France et se réfugie à Bâle. Il écrit, d'abord en latin puis en français en 1541, son œuvre majeure au retentissement considérable, « *L'Institution de la religion chrétienne* » solidement ancrée dans la foi et la parole de Dieu et qui reflète déjà une pensée très ordonnée. D'ailleurs, Calvin « l'intellectuel » apparaît comme « *l'organisateur de la religion réformée* » en France. Ses ennemis, par dérision, appelleront celle-ci « *Religion Prétendue Réformée* ». Cette formule devient officielle dans tous les actes publics à partir de l'Édit de Nantes et se retrouvent dans les abjurations. Le pasteur Calvin s'installe définitivement à Genève vers 1540. Ses idées radicales qui tendent à construire « *une nouvelle Église plus conforme à l'Évangile* » selon Jean Volff, supplantent rapidement celles de Luther. Vers 1560, le calvinisme fait de plus en plus d'adeptes dans tout le royaume et dans tous les milieux grâce notamment à la prédication des pasteurs, disciples de Calvin, envoyés par l'église réformée de Genève et à la diffusion par des colporteurs de livres, de psaumes et d'un « *catéchisme* ».

L'ATTITUDE DE LOUIS XIV

La promulgation de l'Édit de Nantes place la France dans une situation paradoxale et unique en Europe occidentale. En effet, la minorité religieuse, celle des protestants, dits huguenots ou réformés, disciples de Calvin, jouit d'une reconnaissance légale dans le royaume alors que la foi catholique et romaine reste celle du roi et de la majorité des Français.

D'après Louis XIV « *on doit avoir la même religion que son roi* ». Aussi, très hostile au protestantisme, il cherche à le faire disparaître. De 1661 à 1679, il agit « *pacifiquement* » en interdisant tout ce que ne prévoit pas l'Édit. Par exemple, il ordonne la fermeture ou la démolition des lieux de culte protestants ou temples bâtis depuis 1598. Dès 1680, au sommet de sa puissance, il durcit sa politique religieuse. Des restrictions de plus en plus nombreuses sont imposées aux protestants pour accéder à des fonctions publiques (souvent achetées au roi !) ou à certains métiers et, déjà en 1682, toutes ces professions leur sont interdites. Des avantages financiers sont consentis aux nouveaux convertis : dispense de la taille et moratoire pour les dettes. Les enfants protestants qui se convertissent (les filles de plus de douze ans, les garçons de plus de quatorze ans) reçoivent une pension proportionnée à leur condition sociale. La déclaration royale du 17 juin 1681 permet aux enfants de la Religion Présumée Réformée d'abjurer dès l'âge de sept ans, c'est-à-dire lorsqu'ils sont encore malléables. Ce qui provoque de nombreuses protestations indignées,

dont celle de Pierre Bayle (né à Carla, devenu Carla-Bayle, dans l'Ariège en 1647, membre de l'Église réformée). Les « *dragonnades* » se généralisent pour obtenir des conversions. Des soldats, les dragons, logent chez les protestants pour les pousser souvent avec violence à renoncer à leur foi. Ce qui fait dire à Pierre Bayle dans son « *Commentaire philosophique* » publié en 1685 « *il n'y a rien de plus abominable que de faire des conversions par la contrainte* ». Des ordonnances royales interdisent aux protestants de séjourner dans certaines villes ; celle du 15 septembre 1685 concerne Toulouse.

Le préambule de l'Édit de Fontainebleau, le 17 octobre 1685, qui révoque celui de Nantes affirme : « *Nous voyons présentement avec la juste reconnaissance que nous devons à Dieu, que nos soins ont eu la fin que nous nous sommes proposée, puisque la meilleure et la plus grande partie de nos sujets de la Religion Prétendue Réformée ont embrassé la catholique* ».

La Révocation qui suit logiquement ce « raisonnement », frappe d'illégalité tout exercice du culte en public, ne laissant aux protestants que la liberté de conscience en privé dans l'attente de leur conversion. Elle provoque le départ d'environ 200 000 huguenots à l'étranger malgré l'interdiction royale de quitter la France. Grâce à ces exilés le protestantisme se répand dans de nombreux pays jusqu'aux États-Unis.

Il faut attendre un siècle pour qu'un autre Édit, celui de Tolérance, promulgué par Louis XIV le 7 novembre 1787, tempère un peu ces « sévères mesures ». Il accorde aux protestants un état civil (le mariage célébré hors de l'église devient valable) et le droit d'exister dans le royaume sans y être troublés. Les protestants ne retrouveront toutes leurs libertés qu'avec la Déclaration des Droits de l'Homme en août 1789.

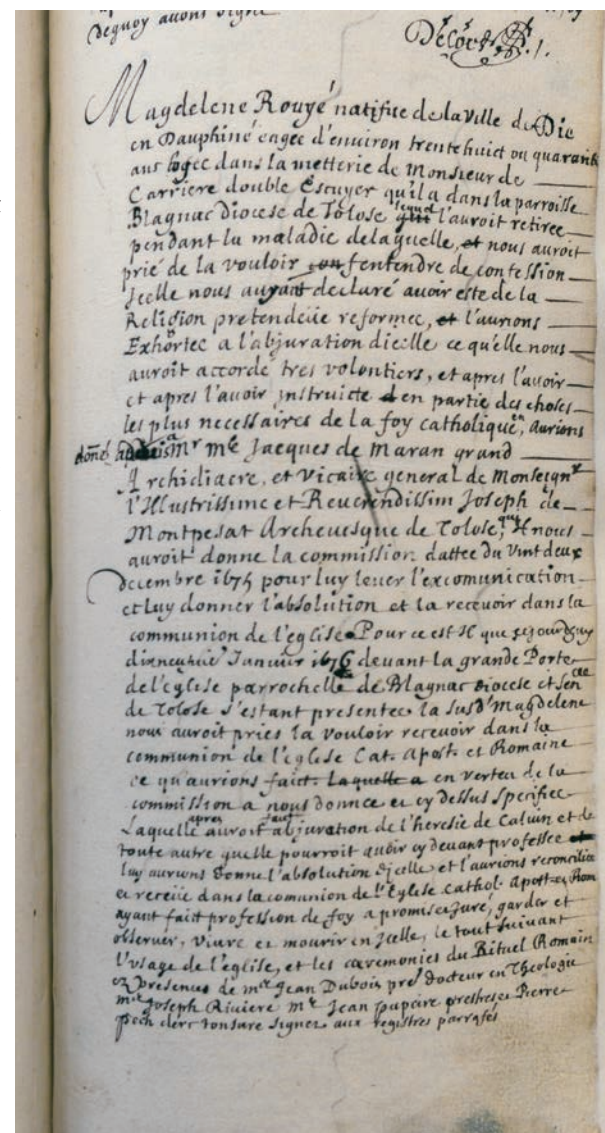
Il faudra attendre le « texte constitutionnel du 24 décembre 1789 » pour que les protestants soient admis à tous les emplois civils et militaires et celui du « 3 septembre 1791 » pour que la liberté de culte soit effective.

LES ACTES D'ABJURATION

Le pasteur Paul Romane-Musculus a relevé les abjurations de protestants de Toulouse et de sa région. De l'Édit de Nantes à la Révolution, il en dénombre 153 à Toulouse (il pense qu'il faut augmenter ce chiffre d'un quart car ne sont pas comptés les prisonniers ou les nombreux jeunes gens et jeunes filles internés dans des couvents et contraints d'abjurer) et 9 dans les environs dont 2 à Montastruc la Conseillère, 2 à Muret (où « le 11 septembre 1685 une veuve prénommée Calvine est appelée désormais Marie » après avoir abjuré), une à Portet et 4 à Blagnac.

Nous avons déjà cité un acte, en voici un autre :
19 janvier 1676

Magdelene Rougé native de Dié en Dauphiné 38 ou 40 ans logée dans la métairie de M.de Carrière Double écuyer qu'il a dans la paroisse de Blagnac diocèse de Tolose lequel l'auroit retirée pendant sa maladie de laquelle nous auroit priée de la vouloir entendre. Icelle nous aurait déclaré avoir esté de la Religion prétendue réformée et l'aurions exhortée à l'abjuration



d'icelle ce qu'elle aurait accordé très volontiers et après l'avoir instruite en partie des choses les plus nécessaires de la foy catholique, aurions donné à Maître Jacques de Maran grand Archidiacre et vicaire général de Monseigneur l'illustrissime e reverendissime Joseph de Monpesat Archevêque de Tolose qui nous aurait donné la commission dattée du vint deux décembre 1675 pour lui lever l'excommunication et lui donner l'absolution et la recevoir dans la communion de l'église. Pour ce est-il que cejourd'hui 19 janvier 1676 devant la grande Porte de l'église paroissiale de Blagnac diocèse et Sénéchaussée de Tolose s'étant présentée la susdite Magdelene nous aurait prié de la vouloir recevoir dans la communion de l'église cath. Apost. Et Romaine ce qu'aurions fait en vertu de la commission à nous donnée et ci-dessus spécifiée. Laquelle auroit fait abjuration de l'hérésie de Calvin et de tout autre qu'elle aurait professée luy aurions donné l'absolution dycelle et l'aurions reçue dans la communion de l'Eglise cath. Apos. Et Romaine. Ayant fait profession de foy a promis et juré garder et observer, vivre et mourir en icelle, le tout suivant l'usage de l'église et les cérémonies du Rituel Romain en présence de Me Jean Dubois prêtre docteur en théologie, Me Joseph Rivière, Me Jean Papeire prêtres et Pierre Pech clerc tonsuré signer au registre parrafés

Madeleine Rougé née à Dié (aujourd'hui dans la Drôme) loge chez Guillaume de Carrière-Double dans sa « métairie » ou château (au croisement de la rue de Carrière et du Vieux chemin de Grenade démoli au milieu du XIX^e siècle) avant de demander à être reçue « dans la communion de l'église catholique, apostolique et romaine ».

Chateau
de Carrière -
plan du XVIII^e s.
A.M. Blagnac



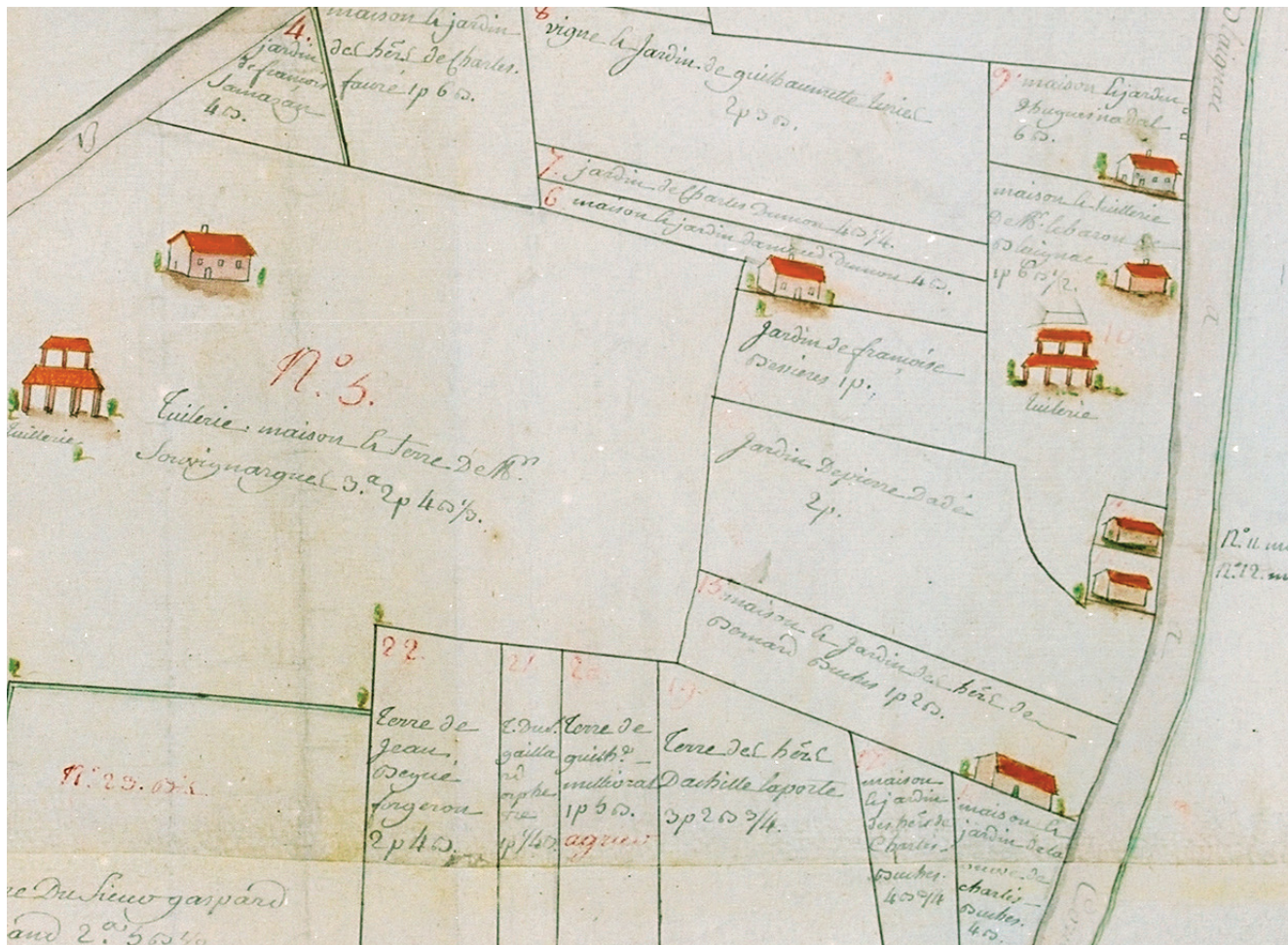
En octobre, ce même personnage accueille Judith Prévode « âgée d'environ 28 ans native du Bourg d'Aigre » (département de la Charente) qui vient abjurer à Blagnac comme Jean Castera âgé d'environ 50 ans « compagnon travaillant à la thuilierie » (celle du baron, la seule à cette époque), originaire de Montauban, ville aux nombreux réformés : 26, d'après Paul Romane-Musculus.

Celui-ci trouve les chiffres d'abjurations les plus importants dans les régions protestantes du Midi : Ariège, Tarn, Hérault, Gard et ensuite dans l'Agenais, le Dauphiné, le Poitou et le Béarn. Les quatre réformés qui abjurent à Blagnac sont justement originaires de ces régions : un de Montauban, un du Dauphiné et deux de Saintonge. Leur sociologie est diverse : un noble, un artisan et deux femmes aux

attaches sociales inconnues. Paul Romane-Musculus fait la même remarque dans son étude : sa longue liste va de la noblesse (15 noms) aux professions manuelles les plus variées.

Les quatre actes d'abjuration trouvés à Blagnac se passent après l'Édit de Nantes dans la période rendue assez difficile à vivre par Louis XIV, mais avant la pression maximale qui se situe après 1681. Trois d'entre eux ont lieu en 1676, année de la création de « la caisse des conversions » permettant de « financer » des abjurations. Le déroulement de la « cérémonie » ne change pas que l'on soit à Blagnac ou ailleurs en France. La personne qui veut abjurer se présente devant la porte de l'église, en principe à genoux. Le prêtre lui demande son identité et le motif de sa présence. Il est probable que le curé l'a rencontrée auparavant puisqu'il doit « l'instruire en partie des choses les plus nécessaires de la foy catholique » et avoir la permission de

Tuilerie du baron
plan du XVIII^e s.
A.M. Blagnac



l'Archevêque de Toulouse « de lever l'excommunication ». Ensuite, elle affirme sa résolution de renoncer à « l'hérésie de Calvin » et jure de « garder et observer, vivre et mourir » dans « l'église catholique, apostolique et romaine » et de suivre « le rituel romain » (messes, prières, sacrements...). Le prêtre lui donne l'absolution et elle intègre « la communion de l'église et des fidèles » en présence de plusieurs prêtres, de docteurs en théologie, de clercs tonsurés et...de Blagnacais.

Blagnac, petit village d'à peine neuf cents habitants, en recevant ces quatre réformés au XVII^e siècle entre dans « la Grande Histoire ». Pour quelle raison a-t-il été choisi ? Le baron ou Noble Guillaume de Carrière-Double ou le prêtre, Dominique Delort, ont-ils exercé une influence ? Impossible de répondre à ces questions.

Voici les deux autres actes d'abjuration transcrits dans le français d'aujourd'hui c'est-à-dire compréhensible tout en restant le plus proche possible de l'original

G. y. de France qui a signé marquis d'auvergne
 Charlotte Dunion fille à Monsieur le Baroyn
 de Blagnac qui na s'indiquer
 Delot & Co.

Jean Castéra âgé d'environ 50 ans compaignon
 travaillant à la tuilerie de Blagnac habitant de
 Montauban, de la Religion prétendue réformée
 s'estant présenté à nous curé soussigné, nous avons
 prié luy donner l'absolutioy de l'hérésie et luy faire
 faire professioy de foy ce que nous avons fait suivant
 la permissioy à nous verbalement concédée le
 3 octob 1776 par Monseigneur l'illustriss^{me} et Révérendiss^{me}
 Joseph de Montpezat archevêque de Toulouse
 et il a été alors absous de cette hérésie et de tout autre qu'il
 auroit auparavant professée et a fait professioy de foy
 dans l'église de Blagnac ce 4. d'adit octobre
 1776 en presences de Me Jean Dubour prêtre docteur
 en théologie, Pierre Pech clerc tonsuré tous habitant
 Blagnac qui ont signé au registre, le dit Castéra n'a pas su signer
 Delot & Co.

Dominique Bost fils à Pierre Bost et à Arnaude
 Pech mariés, nait le 7. d'octobre 1776. et a été baptisé
 le 19. du présent mois par nous curé soussigné.

obiit
 3^e mars

(absence de ponctuation...)

« Jean Castéra âgé d'environ 50 ans compaignon travaillant à la tuilerie de Blagnac, habitant Montauban, de la religion prétendue réformée, s'est présenté à nous curé soussigné, il nous a prié de lui donner l'absolution de l'hérésie et de lui faire faire la profession de foi, ce que nous avons fait suivant la permission à nous verbalement concédée le 3 octobre 1776 par Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Joseph de Montpezat archevêque de Toulouse et il a été alors absous de cette hérésie et de tout autre qu'il aurait auparavant professée, il a fait profession de foi dans l'église de Blagnac ce 4 octobre 1776 en présence de Me Jean Dubour, prêtre docteur en théologie, Pierre Pech clerc tonsuré tous habitant Blagnac et qui ont signé au registre, le dit Castéra n'a pas su signer »

Cet acte est particulièrement court par rapport aux autres et à celui ci-dessous : est-ce parce que Jean Castéra est un travailleur illettré ?

« Judith Prévode âgée d'environ 28 ans native de Bourg d'Aigre (suit un mot que nous n'avons pas compris) est venue à Blagnac devant la grande porte de l'église paroissiale Saint Pierre le 10 décembre 1776. Elle a habité dans la maison de Monsieur Guillaume de Carrière-Double. Elle a été instruite par nous curé du lieu des points les plus importants et nécessaires au salut et à la foi. Elle nous a prié de bien vouloir la recevoir dans la communion et le giron de l'église catholique apostolique et romaine. Ce que nous avons fait en vertu de la commission que nous a accordé M^e Jacques de Moran grand archidiacre et vicaire général de Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Joseph de Montpezat archevêque de Toulouse le 19 du présent mois pour recevoir sa profession de foi, son abjuration de l'hérésie et pour lui donner l'absolution. Aussi aujourd'hui 26 décembre 1776 devant la grande porte de l'église paroissiale

de Blagnac, Judith Prévode nous a prié de bien vouloir la recevoir dans la communion de l'église catholique apostolique et romaine, ce que nous avons fait selon la commission ci-dessus et après avoir fait l'abjuration de l'hérésie de Calvin et de tout autre qu'elle aurait auparavant professée, nous lui avons donné l'absolution. Comme elle a fait profession de foi nous l'avons réconciliée et reçue dans la communion de l'église catholique apostolique et romaine. Elle a promis et juré de garder, d'observer, vivre et mourir dans la foi suivant l'usage de l'église et les cérémonies du rituel romain. Présents M^e Jean Dubois docteur en théologie, Mr Joseph Rivière, Mr Guillaume Dupuy, Jean Laporte, Charles Cazeveuve, Exupère et Antoine Dadé tous habitant et résidant dans l'église de Blagnac qui ont signé et plusieurs autres qui n'ont pas su signer et nous Dominique Delor prêtre recteur de cette église qui ai signé au bas »

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Archives municipales de Blagnac
Série E : 1 E2 Baptêmes de 1621 à 1691

TAILLEFER Michel (sous la direction de), *Nouvelle histoire de Toulouse* Ed. Privat
Toulouse, 2002

BLANDENIER Jacques, *Martin Luther Jean Calvin contrastes et ressemblances* Ed.
Excelsis, 2016

VOLFF Jean, *Luther, hérétique ou docteur de l'Église ?* Ed. Les Amis des Archives
Toulouse, 2012

ROMANE-MUSCULUS Paul, *Les abjurations de protestants de Toulouse entre l'Édit
de Nantes et la Révolution*, *Annales du Midi*, 1959

MARTINAZZO Estelle, *Se convertir ou fuir, la question protestante dans le diocèse de
Toulouse (1580-1685) Cahiers d'études du religieux. Recherches interdisciplinaires* Mis
en ligne le 7 février 2011

SOURIAC Pierre-Jean, *Guerres religieuses, histoire et expiation : autour de l'émeute
toulousaine de 1562* Ed. Chrétiens et Sociétés Mis en ligne le 23 décembre 2014

Revue Blagnac, Questions d'Histoire numéro 13 pour en savoir plus sur les
de Carrière-Double

DANS LES RECENSEMENTS DE BLAGNAC AU XIX^E SIÈCLE

les Blagnacais sont dits encore « calvinistes » et non « protestants »
En 1851 sur 1681 habitants, 1666 sont « catholiques romains » et 15 « calvinistes »
En 1861 sur 1683 habitants, 815 hommes et 863 femmes sont « catholiques »,
un homme et quatre femmes « calvinistes ».
